



Mairie
Oye-Plage
62215

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2019

L'an 2019, le lundi 4 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni Espace DOLTO, sur la convocation en date du 28 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Olivier MAJEWICZ, Maire.

Présents :

Olivier MAJEWICZ, Maire, José RIVAS, Laura FIERS, Guy VERMERSCH, Françoise HOT, Jean-Gabriel BAILLOEUIL, Jeanne CARPENTIER, Laurent GROSS adjoints au Maire, Adrian de JUAN, Marie-Cécile FOURNIER, Blandine DEHARTE, Marie-José BOUBOUCHE, Jacqueline FOURNIER, Catherine BYET, Florian LEULLIETTE, Murielle HANTSCHOOTTE, Thomas INGLARD, Françoise BEAURIN, Raphael POLAK conseillers municipaux.
Soit 19 membres présents sur 29 Conseillers en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mireille RIQUEMBOURG ajointe pouvoir à Olivier MAJEWICZ, les conseillers municipaux Pierre CATO à Laura FIERS, Patrice DUPAS à Guy VERMERSCH, Guy CHANDELIER à Françoise HOT, Dominique HAUW à Thomas INGLARD, Daniel HAMEAU à Murielle HANTSCHOOTTE, Romain VANBELLE à Jean-Gabriel BAILLOEUIL

Excusée :

Manuella HORTHEMEL, conseillère municipale

Absents :

Albert REMY, Isabelle DUTRIAUX, conseillers municipaux

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle choisit Blandine DEHARTE pour secrétaire de séance.

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018, il est approuvé à l'UNANIMITE.

DCM 2019/01 : AFFAIRES GENERALES : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2018/131 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec M. Jean Noël MORVAN

Décision 2018/132 Mise à disposition de la salle Saint Médard. Convention avec Madame Cindy MORVAN

Décision 2018/133 Mise à disposition de la salle Saint Médard. Convention avec Monsieur Vianney DEROO

Décision 2018/134 Transfert de crédits n°2

Décision 2018/135 Transfert de crédits n°3

Décision 2019/01 Attribution - Marché de service « Organisation d'un séjour type classe de neige pour les écoles de la commune pour les années 2019 à 2021 » - Lots 1 et 2

Décision 2019/02 Location de la salle Cornet Mme LEE Mélanie

Décision 2019/03 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec Mme Sandra DENIS

Décision 2019/04 Mise à disposition de la salle Gaston CORNET. Convention avec Mme Océane DEROUY

Décision 2019/05 Agrément de sous-traitance - marché de travaux « Aménagement de la cuisine de la salle Crinon » - Lot 1 « Gros œuvre étendu »

Décision 2019/06 Agrément de sous-traitance - marché de travaux « Aménagement de la cuisine de la salle Crinon » - Lot 1 « Gros œuvre étendu »

Décision 2019/07 Mise à disposition de la salle SAINT MEDARD. Convention avec Madame Angélique LEMAIRE

Décision 2019/08 Transfert de crédit N°4

Décision 2019/09 Agrément de sous-traitance - marché de travaux « Aménagement de la cuisine de la salle Crinon » - Lot 1 « Gros œuvre étendu »

DCM 2019/02 : TRAVAUX : Demande de DETR 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- approuve les opérations de travaux et leurs financements ;
- sollicite les subventions au titre de la DETR 2019 pour chacune des opérations énoncées ci-dessus :
 1. Aménagements préventifs et curatifs des berges : 4 504,15 € HT (35%)
 2. Réfection de l'étanchéité et amélioration de l'isolation de l'école maternelle Les Natices : 25 000,00 € HT (25%)
 3. Equipement numérique des écoles : 2 351,62 € HT (30%)
 4. Equipements sportifs Route du pont d'Oye : 32 122,25 € HT (25%)
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DCM 2019/03 : TRAVAUX : Demande de subvention équipement sportif de proximité au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- approuve l'opération de travaux et son financement ;
- sollicite une subvention équipement sportif de proximité au Conseil Départemental pour chacun des équipements comme énoncé ci-dessus
 1. Skate park : 18 510,00 € HT
 2. Terrain multisports : 10 410,60 € HT
- autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès des services du Département et à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DCM 2019/04 : FINANCES : Demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- verse une subvention de 200€ à l'association Les gazelles d'Opale.

DCM 2019/05 : FINANCES : Paiement de l'investissement 2019 avant approbation du budget primitif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- autorise Monsieur le Maire, à effectuer les paiements des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019.

DCM 2019/06 : PERSONNEL : Modification du tableau de l'effectif du personnel communal.

Vu les départs en retraite au sein du personnel titulaire,

- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- un assistant d'enseignement artistique.

Vu la volonté de recruter deux agents de Police Municipale pour porter les effectifs de ce service de 2 à 3 agents.

Il est nécessaire d'apporter des modifications à l'effectif du personnel communal

Filières cadre d'emplois modifications CM 01/02/2019		Budget 2019	Pourvus 2019
FILIERE ADMINISTRATIVE		17	14
<u>Attachés territoriaux</u>	A		
Attaché territorial principal emploi fonctionnel de DGS		1	1
Attaché territorial		1	1
<u>Rédacteurs territoriaux</u>	B		
Rédacteur		2	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1	1
<u>Adjoint administratifs territoriaux</u>	C		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		4	4
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		5	4
Adjoint administratif		3	1
FILIERE TECHNIQUE		32	31
<u>Adjoint techniques territoriaux</u>	C		
Adjoint technique		6	6
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		11	10
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		10	10
<u>Agents de maîtrise territoriaux</u>	C		
Agent de maîtrise principal		1	1
Agent de maîtrise		1	1
<u>Techniciens supérieurs</u>	B		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		2	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		0	0
Technicien		1	1
FILIERE CULTURELLE		4	2
<u>Assistants territoriaux d'enseignement artistique</u>	B		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Assistant d'enseignement artistique		1	0
<u>Adjoint du patrimoine</u>	C		
Adjoint du patrimoine		1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe		1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		0	0
FILIERE ANIMATION		5	5
<u>Animateurs territoriaux</u>	B		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe		1	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		0	0
<u>Adjoint d'animation territoriaux</u>	C		
Adjoint d'animation		2	2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		2	2

FILIERE MEDICO-SOCIALE		2	2
<u>Agents territoriaux des écoles maternelles</u>			
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe		2	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3	1
<u>Agents de police municipale</u>			
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Brigadier-chef principal	C	1	0
Gardien-brigadier	C	1	0
FILIERE SPORTIVE		2	2
<u>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives</u>			
Educateur Territorial des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Educateur Territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe		1	1
TOTAL Agents titulaires et stagiaires		65	57
NON TITULAIRES - Ecole de musique			
Professeurs de musique		8	8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents de police municipal au poste de gardien brigadier et/ou brigadier chef principal ;
- procède à la modification du tableau de l'effectif du personnel communal.

La séance est levée à 19h55.

Vu pour être affiché le, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à OYE-PLAGE, le 5 février 2019

Blandine DEHARTE
Secrétaire de séance

Olivier MAJEWICZ
Maire d'OYE-PLAGE